

Comité de pilotage du site Natura 2000 « Rade de Lorient » Compte rendu de la réunion du 27 janvier 2016

Le 27 janvier 2016 de 14h30 à 17h30, s'est tenue, dans la salle audiovisuelle à Riantec, la réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Rade de Lorient » sous la présidence de Nathalie LE MAGUERESSE, Vice-Présidente de Lorient Agglomération.

Compléments au compte rendu

Ce compte rendu est accompagné des présentations PowerPoint des différents intervenants. Il ne retranscrit que les interventions de chacun et les conclusions tirées de cette réunion.

Pièces jointes à télécharger sur la page Internet http://radedelorient.n2000.fr/COPIL_27_01_2016 :

- [Convocation](#),
- [Présentation générale](#) (Lorient Agglomération),
- [Présentation concernant les Étangs de Kervran et Kerzine](#) (Syndicat Mixte Gâvres-Quiberon),
- [Présentation du projet d'arrêté de protection de biotope](#) (DREAL Bretagne),
- [Arrêté de désignation du comité de pilotage du 19 novembre 2015](#).

Présents

TREFFEL Jean-Francis	: Sous-Préfecture de Lorient / Sous-Préfet
VEILLE Jean-Luc	: Préfecture Maritime / Délégué à la Mer et au Littoral du Morbihan - Représentant le Préfet Maritime de l'Atlantique
MAUS Marie-Annick	: Direction Départementale de la Cohésion Social DDCS56 / Conseiller sport
GUILLARD Sébastien	: Direction Départementale des Territoires et de la Mer / Service Eau Nature et Biodiversité - Référent Natura 2000
PAILLAT Gilles	: DREAL Bretagne / Chargé de mission Natura 2000
LE MAGUERESSE Nathalie	: Lorient Agglomération - Commune de Locmiquélic / Présidente du COPIL - Vice-présidente de Lorient Agglomération - Maire de Locmiquélic
NICOLAS Armelle	: Lorient Agglomération / Vice-Présidente du Patrimoine Naturel - Commune Inzinzac-Lochrist / Maire
DELATOUCHE Typhaine	: Lorient Agglomération / Chargée de mission Natura 2000
DORÉ Orlane	: Lorient Agglomération / Chargée d'opération Natura 2000
HUET Frédérique	: Lorient Agglomération / Direction du Patrimoine Naturel - Responsable gestion et exploitation
LE PIMPEC Christophe	: Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres - Quiberon / Directeur adjoint - Chargé de mission Natura 2000
SABOT Yaouenn	: Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres - Quiberon / Garde du littoral
DANILO Christian	: Commune de Locmiquélic / Garde Littoral Marais de Pen Mané - Communauté de Commune de CCBBO / encadrant de chantier Nature et Patrimoine
LE MOAL Béatrice	: Commune de Locmiquélic / Adjointe environnement
ORGBIN Monique	: Commune de Riantec / Ajointe
LE VOUEDEC Dominique	: Commune de Gâvres / Maire
LE LEVIER Mathieu	: Sellor / Responsable site de l'Odysseum et de la Maison de l'île de Kerner
JAN Sabrina	: Sellor / Maison de l'île de Kerner - Guide animatrice
BLANCHARD Jacky	: Base des fusiliers marins et des commandos BASEFUSCO Marine nationale / Conseiller environnement
GEMIN Pierre	: Base des fusiliers marins et des commandos BASEFUSCO Marine nationale / Adjoint Commandant Maritime de Lorient
LURET Sylvie	: Service Intra défense USID Lorient Domanialité
OSTI Alfred	: Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Morbihan
GAUTIER Sébastien	: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
COUGOULAT Jean-Pierre	: Association de Chasse Maritime du Morbihan (ACMM)
MURS Sylvain	: Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan / Technicien

GRANIC Gérard	:	Association des Pêcheurs Plaisanciers de Lorient (APPL) Comité Départemental de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF) du Morbihan
HUTTEAU Gérard	:	Association des Pêcheurs Plaisanciers de Lorient (APPL) Comité Départemental de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF) du Morbihan
TANGUY Jean-Allain	:	Association des Pêcheurs Plaisanciers de Lorient (APPL) Comité Départemental de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF) du Morbihan
HANIN Laurent	:	Association des Pêcheurs Plaisanciers de Lorient (APPL) Comité Départemental de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF) du Morbihan
RICHARD Magali	:	Comité départemental des pêches et des élevages marins / Secrétaire générale
SIMON Christian	:	Club nautique Port-Louis / Président
CLAUDEL Patrick	:	Union des Associations de Navigateurs du Morbihan UNAN 56 / Président
BEGUIN Maryvonne	:	Association de sauvegarde et de protection du littoral de Gâvres / Membre du bureau
BERGER Philippe	:	Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) / Délégué départemental
PHILIPPON Patrick	:	Association Bretagne Vivante - SEPNEB / Vice-président
GUILLEVIC Yvon	:	Association Bretagne Vivante - SEPNEB / Administrateur et botaniste
MAUDUIT Christophe	:	Association Gâvres Kite / Organisation de l'activité Kitesurf sur la presqu'île de Gâvres
LAGARDE Philippe	:	Association Gâvres Kite
LE DAIN Marceline	:	Observatoire du Plancton / Trésorière
TUAUDEN Claude	:	Observatoire du Plancton / Secrétaire
PORTANGUEN Ronan	:	Observatoire du Plancton

Excusés

LE FORMAL Adrien	:	Syndicat Mixte Gâvres Quiberon / Président - Commune de Plouhinec / Maire
BONHOMME Jean-Michel	:	Commune de Riantec / Maire - SCOT du Pays de Lorient
RIO Annie	:	Bretagne Vivante / Vice-présidente
MORVAN Nathalie	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer / Service Eau Nature et Biodiversité
COLLIN Laure	:	Fédération Française de Vol Libre / Conseillère technique nationale
BASK Stéphane	:	Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan
JOUDREN Christian	:	Lorient Agglomération / Directeur du Patrimoine Naturel
PRIOLET Olivier	:	Lorient Agglomération / Direction du Patrimoine Naturel - Bureau d'études et travaux
LE MAGUER Charlotte	:	Lorient Agglomération / Direction Environnement et Développement Durable Chargée d'études et travaux
CORBEL Laurent	:	Lorient Agglomération / Direction de la Planification et du Droit des Sols - coordination des instructeurs
CAPLANNE Sophie	:	Agence des Aires Marines Protégées / Chargée de mission
CASABONNET Hugues	:	Agence des Aires Marines Protégées / Chargé de mission
BLOT Camille	:	Conservatoire du littoral / Chargée de mission
CORNELOUP Claudine	:	Observatoire du Plancton / Présidente
BLAIZE Christine	:	Association Bretagne Vivante - SEPNEB / Coordinatrice du PNA Phragmite aquatique
LE CLEVE Christian	:	Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques 56 / Délégué général
CAUDAL Anne-Laure	:	Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques 56 / Chargée d'études
LOUIS Yves	:	DIRM NAMO
LEBEAU Florian	:	Région Bretagne / Chef du service patrimoine naturel et biodiversité
MAINGUY Christelle	:	Région Bretagne / Responsable antenne portuaire de Lorient
MAHÉO Roger	:	Maître de conférences Université de Rennes I
CAIGNEC Ronan	:	Syndicat Mixte du Sage Blavet / Chargé de mission
HARDEGUEN Marion	:	Conservatoire Botanique National de Brest / Déléguée antenne Bretagne

LEDOUBLE Olivier	:	Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques ONEMA / Technicien
BADOUEL Charlotte	:	Comité départemental des pêches et des élevages marins
QUETARD Nathalie	:	Agence de l'eau Loire Bretagne
ECHARD Marie Armelle	:	Amis des chemins de rondes

1. Accueil

Monique ORGEBIN, adjointe au maire de Riantec, introduit la réunion en précisant que la commune de Riantec est honorée d'accueillir pour la première fois le comité de pilotage du site Natura 2000 « Rade de Lorient ». La commune est très concernée par la préservation de la biodiversité. Cette réunion sera décisive pour l'avenir de la Petite Mer de Gâvres.

2. Gouvernance du site Natura 2000

S'agissant de la gouvernance du site Natura 2000, **Jean-Francis TREFFEL**, Sous-Préfet de Lorient, indique qu'un [nouvel arrêté de désignation](#) des membres du comité de pilotage du site Natura 2000 « Rade de Lorient » a été pris le 19 novembre 2015 par les Préfets maritime et de département afin de se mettre en conformité avec la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres. Celle-ci prévoit la désignation des membres du COPIL par leur fonction ainsi que l'ajout systématique de la mention « ou son représentant ». La désignation nominative du Président du comité de pilotage est également supprimée.

Dans la délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2015, Lorient Agglomération décide de poursuivre son engagement à être opérateur Natura 2000 sur les sites Natura 2000 n°FR5300059 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec », n°FR5310094 « Rade de Lorient » et conjointement avec la commune de Groix et l'Agence des Aires Marines Protégées pour le site n°FR5300031 « Île de Groix ».

Dans ce cadre, Nathalie Le Magueresse, présidente du comité de pilotage du site Natura 2000 « Rade de Lorient » depuis le 6 avril 2006, renouvelle sa candidature à la présidence.

Dans ce contexte, l'État confirme qu'il n'y a pas de modification de la gouvernance de ce site Natura 2000. Les Préfets maritime et de département sont favorables à la désignation de Lorient Agglomération comme opérateur local et de Nathalie Le Magueresse comme Présidente du comité de pilotage du site Natura 2000 « Rade de Lorient ».

Jean-Francis TREFFEL renouvelle ses compliments à la présidente du Comité de pilotage et son intérêt concernant le projet d'arrêté de protection de biotope de la Petite Mer de Gâvres.

3. Ordre du jour de la réunion

Nathalie Le Magueresse salue toutes les personnes présentes, remercie l'État pour sa confiance pour l'animation du site Natura 2000 et présente l'ordre du jour de la réunion :

- Présentation du bilan d'activité 2012-2015 sur le site Natura 2000,
- Projection du film sur Natura 2000 à Lorient Agglomération « Chut...espèces en voie de cohabitation »,
- Présentation du projet d'arrêté de protection de biotope (APB) pour la maîtrise de la fréquentation sur le plan d'eau de la Petite Mer de Gâvres,
- Présentation du prévisionnel d'activité pour l'année 2016.

4. Présentation du bilan d'activité 2012-2015

CF. présentations.

Typhaine DELATOUCHE et **Orlane DORÉ**, chargées de mission Natura 2000 de Lorient Agglomération présentent le bilan d'activités 2012-2015.

Christian DANILO, encadrant du chantier Nature et Patrimoine et garde du littoral, fait un zoom sur les actions menées par la commune de Locmiquélic sur le marais de Pen Mané.

Christophe LE PIMPEC, chargé de mission Natura 2000 du Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres-Quiberon, présente les actions du syndicat mixte du grand site dunaire Gâvres-Quiberon sur les Étangs de Kervran et Kerzine.

4.1.1 Certains documents évoqués peuvent être consultés sur le site Internet radedelorient.n2000.fr :

- Compte rendu des réunions de groupes de travail ([Marais de Pen Mané](#), [Étangs de Kervran et Kerzine](#), [Petite Mer de Gâvres](#)) et du dernier [comité de pilotage du site Natura 2000 du 22 juin 2012](#).
- Rapport des dernières études écologiques : [expertise avifaunistique sur le marais de Pen Mané](#), [expertise des populations d'oiseaux à l'échelle de la Rade de Lorient](#).

- Outils de communication réalisés depuis 2012 :
 - Guide local d'identification des oiseaux d'eau de la Rade de Lorient : http://radedeloriant.n2000.fr/guide_oiseau_eau
 - Guides de bonnes pratiques sur les sites naturels :  [Activités nautiques](#),  [Ballade et randonnée équestres](#),  [Randonnée pédestre](#),  [VTT et cyclocross](#).
 - Guide sur les [évaluations des incidences](#) au titre de Natura 2000 :  [Concevoir un projet sur un site Natura 2000](#)
 - Article sur [les oiseaux d'eau de la Petite Mer de Gâvres](#), paru dans le magazine *Les Nouvelles de Lorient Agglomération* de novembre 2014,
 - [Interview](#) des chargées de mission Natura 2000 sur les oiseaux de la Petite Mer de Gâvres (2'30) de 2014,
 - [Plaquette d'information](#) sur la gestion du Marais de Pen Mané.
 - [Film sur Natura 2000 au Pays de Lorient](#) « Chut...espèces en voie de cohabitation »
 - Article sur le [tournage du film](#), paru dans le magazine *Les Nouvelles de Lorient Agglomération* de janvier/février 2015,
 - [7 courtes vidéos](#) pédagogiques approfondissant les sujets du film.

5. Présentation du projet d'arrêté de protection de biotope

(Cf. Présentation spécifique)

Gilles Paillat, chargé de mission Natura 2000 de la DREAL Bretagne, rappelle le contexte de la démarche :

- Fiches action du DOCOB « Connaissance » et « Maîtrise de la fréquentation »,
- Statut ornithologique du site Natura 2000,
- État de conservation des populations d'oiseaux : zoom sur certains résultats des études avifaunistiques à l'échelle de la Rade de Lorient et de la Petite Mer de Gâvres, rappel des résultats de la thèse de Nicolas Le Corre.

A ce titre, la participation de chacun s'avère nécessaire et peut prendre plusieurs formes :

- Développer les outils de communication : action déjà mise en œuvre et panneaux d'information sur les sites,
- Accompagner des changements de pratiques :
 - Engager une discussion avec les pratiquants d'équitation sur et à proximité de la ZPS,
 - Favoriser les départs des activités nautiques du parking de Linès côté océan et de l'île de Kerner côté Petite Mer de Gâvres,
 - Sensibiliser les promeneurs,
 - Engager un échange avec les chasseurs de gibier d'eau.
- Instaurer des conditions de quiétude en gérant la fréquentation :
 - Réglementer les activités sur le fond du plan d'eau par un arrêté de protection de biotope.

Pour mémoire, il rappelle l'historique de la concertation sur le site :

- Début des échanges en janvier 2004 (première réunion concernant le kitesurf),
- Comité de pilotage de juin 2012 : présentation de la thèse de Nicolas Le Corre et proposition d'examiner la question dans le cadre d'un groupe de travail,
- Dernière réunion de groupe de travail le 24 décembre 2012 (convocation de l'ensemble des membres du COPIL),
- Passage en CSRPN le 6 décembre 2012 → avis des scientifiques = étendre le périmètre de l'arrêté à l'ensemble de la partie Petite Mer de Gâvres de la ZPS « Rade de Lorient »,
- Février 2013 : proposition par l'association Gâvres Kite d'un périmètre plus réduit fermé toute l'année,
- Observations et visites sur sites et nombreux échanges internes.

Puis il présente le projet d'arrêté de protection de biotope (CF. présentation) qui concerne 190 Ha (soit 1/3 des 566 Ha de la Petite Mer de Gâvres et 64% des 296 Ha de la partie « Petite Mer de Gâvres » du site Natura 2000).

Il s'agit d'un projet présenté dans la continuité des travaux du groupe de travail d'octobre 2012 qui revêt la forme d'un compromis entre l'avis des scientifiques et la prise en compte des usages locaux et notamment des pratiquants d'activités nautiques. Le périmètre du projet porte uniquement sur le Domaine Public Maritime (DPM) : il est limité à la zone à plus fort enjeu (fond de la petite mer de Gâvres). Il restreint les activités nautiques durant 6 mois de l'année (du 1^{er} octobre au 31 mars) et empêche les activités équestres, la pénétration des chiens (hors action de chasse) ainsi que le survol à moins de 300 mètres d'altitude.

En parallèle de ce projet d'arrêté de protection de biotope, il est proposé de conforter l'accès pour les activités nautiques par l'île de Kerner et les cales de mises à l'eau déjà existantes dans la partie ouest de la Petite Mer de Gâvres et de limiter la divagation des chiens autour du site à l'aide d'arrêtés municipaux demandant aux usagers de tenir leurs chiens en laisse.

Nathalie Le Magueresse (*Présidente du COPIL*) explique que ce projet aurait pu être plus strict en interdisant toute l'année toutes les activités (au lieu de 6 mois pour les activités nautiques), y compris les piétons (pêcheurs à pied, chasseurs) sur l'ensemble de la ZPS. Elle rajoute que la mise en place d'une réserve naturelle aurait été plus contraignante pour l'ensemble des activités sur la Petite Mer de Gâvres.

Patrick Philippon (*Bretagne vivante*) précise qu'une réserve naturelle peut adapter la réglementation pour organiser les usages en fonction des secteurs et des saisons. A la différence d'un arrêté de protection de biotope, une réserve naturelle a des moyens financiers et humains pour acquérir de la connaissance, faire respecter la réglementation, réaliser des actions pédagogiques et de sensibilisation et enfin des actions de gestion...

Lorient Agglomération sera chargé de la rédaction du dossier scientifique pour le dossier d'arrêté de protection de biotope en tant qu'opérateur local du site Natura 2000 « Rade de Lorient » et, compte tenu de ses compétences en coordination d'études scientifiques.

6. Echanges au sujet de l'APB, Nathalie Le Magueresse (30min)

Nathalie Le Magueresse (*Présidente du COPIL*) invite les participants à s'expliquer sur le projet d'arrêté de protection de biotope.

Christophe Mauduit (*Gâvres Kite*) s'étonne que le projet d'arrêté de biotope ne corresponde pas aux derniers échanges que l'association a eus avec les services de l'État et regrette de ne pas avoir eu plus d'informations sur les changements d'orientations avant la réunion de ce jour.

Jean-François Treffel (*Sous-Préfecture*) précise que le document présenté aujourd'hui est un compromis entre l'avis des scientifiques exprimé lors du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et la proposition de l'association Gâvres Kite. Il comprend l'insatisfaction de l'association qui s'est beaucoup investie pendant toute cette démarche de concertation. Cependant, grâce à cet investissement, ce compromis peut être proposé ce jour en laissant possible la pratique des activités nautiques sans contrainte six mois de l'année.

Nathalie Le Magueresse (*Présidente du COPIL*) précise que le projet est plus satisfaisant qu'une interdiction totale de l'activité.

Yvon Guillevic (*Bretagne vivante*) rappelle qu'il faut parfois défendre en priorité l'intérêt général plutôt que les intérêts particuliers même s'il faut prendre en compte que des personnes vivent sur le site. C'est une mesure brutale qui nécessitera un accompagnement aux changements de pratiques. Il précise que cela ne règle pas du tout le problème de la fragilité du tombolo puisque les activités continueront de s'exercer pendant la période estivale et auront un impact sur l'érosion du cordon dunaire.

Dominique Le Vouedec (*maire de Gâvres*) précise qu'un travail est en cours pour le transfert des terrains militaires au Conservatoire du littoral. Il rejoint l'association Bretagne vivante sur la nécessité d'avoir une action globale à l'échelle du site. Cela ne règle pas la question du stationnement. Il y a un risque de transfert des activités « côté océan ». Les kitesurfeurs sont soit des professionnels, des associations ou des pratiquants individuels. Il est difficile d'avoir un impact sur les individuels. Il se pose les questions suivantes : qui va faire respecter cet arrêté et comment l'information sur les dispositions de l'arrêté va-t-elle être diffusée ? Aujourd'hui, il y a 3 000 passages par jour sur la route départementale et très régulièrement des usagers stationnent sur les dunes le long de la route. Les gâvrais se rendent bien compte que l'interdiction de stationnement n'est pas respectée.

→ Sur site, la pose de délimitations claires (bouées sur le plan d'eau) sera nécessaire ainsi que des panneaux d'informations rappelant la réglementation. L'arrêté de protection de biotope sera inscrit dans le plan de contrôle et pourra être appliqué par les agents assermentés pour la protection de la nature : gardes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), Direction des Services Maritimes, garde du Littoral, gendarmerie. Les phases de contrôle passent toujours par une période d'information, un rappel de la réglementation. La verbalisation n'intervient que dans un second temps. Un nombre limité de verbalisation peut suffire à inciter l'ensemble des usagers à respecter la réglementation car il y a beaucoup d'échanges sur les réseaux sociaux.

→ Jean-Luc Veille (*DML*) explique que l'application se fera également dans le cadre d'une convention entre la Direction Maritime et Littoral, la direction de l'Eau et de la Biodiversité qui va permettre de commissionner les agents « littoral » à l'environnement qui pourront relever régulièrement les infractions qui relèvent de la partie maritime.

Christophe Mauduit (*Gâvres Kite*) demande ce qu'il en est de la proposition de l'association de stationnement à l'ouest de Kersahu et de la délocalisation de la zone d'envol à l'ouest de Kersahu.

→ Gilles Paillat (*Dreal*) précise qu'après étude du dossier, il s'avère impossible de conforter un cheminement d'accès côté sud en raison de l'absence de dépollution de cette partie du site (résidus potentiels de munitions liés aux activités militaires), d'une demande de permis d'aménager soumis à étude d'incidence avec destruction d'habitats et dérangement d'espèces qui ne serait pas accordé et d'un problème de délai par rapport au projet de vélo/route voie verte en cours d'étude.

Armelle Nicolas (*Lorient Agglomération*) souligne que la problématique est bien plus large. Elle ne souhaite pas donner le sentiment qu'il s'agit d'une disposition « *contre le kite surf* ». Elle rappelle que les pratiquants sont de bonne volonté et qu'ils ont déjà mis en œuvre plusieurs mesures pour réduire leurs impacts. Elle précise que même si le nombre d'oiseaux inventoriés semble augmenter à l'échelle de la rade du fait de la pression croissante d'observation, il existe une réelle baisse des effectifs pour certaines espèces d'intérêt patrimonial pour lesquelles le site est très important comme le bécasseau variable.

Nathalie Le Magueresse (*Présidente du COPIL*) demande si l'arrêté de protection de biotope pourrait être signé pour le mois d'octobre 2016 ?

→ Gilles Paillat (*Dreal*) répond que les démarches administratives peuvent commencer dès l'année 2016. Même s'il est difficile de présager du calendrier, la signature par la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer ne sera pas à envisager avant 2017. Un important travail de communication sera nécessaire avant sa mise en place effective.

Nathalie Le Magueresse (*Présidente du COPIL*) souhaite que l'on communique sur le projet au cours de l'année 2016.

Philippe La Garde (*Gâvres Kite*) précise qu'en tant que cavalier depuis 30 ans, il pense que les oiseaux ne sont pas dérangés par les cavaliers car l'odeur du cheval masque celle du cavalier. De plus, le cheval n'est pas un prédateur. Quand il traverse un champ de mouettes, elles s'envolent devant lui et se reposent tout de suite. Il regrette que les cavaliers ne soient pas représentés ce jour.

Jean-François Treffel (*Sous-Préfecture*) précise que les cavaliers ont une incidence forte sur l'avifaune, raison pour laquelle l'usager peut être limité dans l'utilisation du territoire.

Patrick Philippon (*Bretagne vivante*) reconnaît l'immense travail qui a été réalisé avec l'ensemble des structures et qui prend en compte tous les usages d'un site. La recherche de moyens pour protéger ce site, sa valeur patrimoniale et ses usages aboutissent aujourd'hui à la proposition d'un arrêté de protection de biotope. Cet outil ne donne pas les moyens financiers pour accompagner les changements de pratiques et sensibiliser les acteurs. Il existe 6 à 8 sites d'importance majeure pour les oiseaux sur la Rade de Lorient. Afin de gérer ensemble (comité consultatif) les conflits d'usages qui vont augmenter à l'avenir avec l'augmentation croissante des activités maritimes, l'association Bretagne vivante propose d'envisager à plus long terme la mise en place d'une réserve naturelle multi-sites à l'échelle de la Rade de Lorient. L'association propose de prendre rendez-vous pour présenter ce projet. Patrick Philippon précise que les réserves naturelles gérées par Bretagne vivante font l'objet d'une régulation des populations de faune sauvage.

→ Gilles Paillat (*Dreal*) rappelle que des outils de sensibilisation sont quand même mis en place dans le cadre de Natura 2000 (Cf. Bilan d'activité).

→ Nathalie Le Magueresse (*Présidente du COPIL*) alerte sur la nécessité de ne pas tout interdire. Il n'est pas envisageable de mettre la rade de Lorient « sous cloche ».

→ Patrick Philippon précise qu'une réserve naturelle n'interdit pas toutes les activités mais les régule dans certains secteurs (exemple des réserves de la baie de Saint-Brieuc ou de Groix qui sont ouvertes aux usages) car les usagers doivent pouvoir s'approprier les milieux. Mieux connaître, c'est mieux protéger.

Magali Richard (*Comité des pêches*) demande si une consultation d'autres acteurs professionnels est prévue dans le cadre de la procédure administrative de prise de l'arrêté de protection de biotope.

→ Le Code de l'environnement ne prévoit pas de consultation dans le cas de mesures portant sur le DPM, cependant les communes seront consultées.

Jean-Luc Veille (*DML*) rappelle qu'un compromis ne donne jamais satisfaction à tout le monde. Le mécontentement de certains montre qu'il s'agit d'un vrai compromis.

Les pêcheurs plaisanciers de Port-Louis regrettent que le projet limite l'accès de la Petite Mer de Gâvres pour les canoës en hiver.

Le projet est soumis au vote des structures membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

- **3 structures ont voté « contre » (représentant) :**
 - ✓ Association Gâvres-Kite (Christophe Mauduit),
 - ✓ Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France - Port-Louis (Gérard HUTTEAU),
 - ✓ Centre nautique de Port-Louis (Christian SIMON)
- **2 structures se sont abstenues (représentant) :**

- ✓ Fédération départementale des chasseurs du Morbihan (Sylvain MURS)
- ✓ Association de chasse maritime du Morbihan (Jean-Pierre COUGLOULAT)
- **17 structures** dont la présidente du comité de pilotage ont voté « pour » (représentant) :
 - ✓ Commune de Gâvres (Dominique LE VOUEDEC)
 - ✓ Commune de Locmiquélic (Béatrice LE MOAL)
 - ✓ Commune de Plouhinec (Adrien LE FORMAL - par procuration)
 - ✓ Commune de Riantec (Jean-Michel BONHOMME - par procuration)
 - ✓ Syndicat mixte du Grand Site Gâvres Quiberon (Adrien LE FORMAL - par procuration)
 - ✓ Syndicat mixte pour le SCoT du Pays de Lorient (Jean-Michel BONHOMME - par procuration)
 - ✓ Lorient Agglomération (Nathalie LE MAGUERESSE)
 - ✓ Communauté de communes Blavet Bellevue Océan (Christian DANILO)
 - ✓ Union Nationale des Associations de Navigateurs du Morbihan (Patrick CLAUDEL)
 - ✓ Comité départemental de la randonnée pédestre (Alfred OSTI)
 - ✓ Association « Bretagne Vivante SEPNEB » (Patrick PHILIPPON)
 - ✓ Association « l'observatoire du plancton » (Marceline LE DAIN)
 - ✓ Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Morbihan (Magali RICHARD)
 - ✓ Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) (Philippe BERGER)
 - ✓ Association de sauvegarde et de protection du littoral de Gâvres (Maryvonne BEGUIN)
 - ✓ Société d'économie mixte SELLOR de gestion des ports de plaisance et équipements publics de loisirs (Mathieu LE LEVIER)
 - ✓ Conservateur de la réserve naturelle des marais de Séné (Guillaume Gélinaud - par procuration).
- **A titre consultatif**, l'ensemble des services de l'État s'est exprimé favorablement au projet :
 - ✓ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (Gilles PAILLAT)
 - ✓ Général commandant la région terre Nord-Ouest (Sylvie LURET)
 - ✓ Préfecture maritime de l'Atlantique (Jean-Luc VEILLE)
 - ✓ Commandant de la zone maritime Atlantique (Pierre GEMIN)
 - ✓ Direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan (Sébastien GUILLARD)
 - ✓ Préfecture du Morbihan (Jean-François TREFFEL)
 - ✓ Délégation régionale de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (Sébastien GAUTIER)
 - ✓ Délégation régionale du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (Camille BLOT, par procuration).
- **18 structures n'étaient pas représentées** :
 - Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :
 - ✓ Conseil régional de la région Bretagne
 - ✓ Conseil départemental du Morbihan
 - ✓ Représentant du syndicat mixte du SAGE Blavet :
 - Représentants des propriétaires et usagers
 - ✓ Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
 - ✓ Comité régional de conchyliculture de Bretagne Sud
 - ✓ Chambre d'agriculture du Morbihan
 - ✓ Syndicat des pêcheurs à pieds de la petite mer de Gâvres
 - ✓ Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Morbihan
 - ✓ Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Morbihan
 - ✓ Comité départemental du tourisme du Morbihan
 - ✓ AUDELOR
 - Représentants d'associations de protection de la nature et d'organismes scientifiques :
 - ✓ Association « Eau et Rivières de Bretagne »
 - ✓ Union pour la mise en valeur esthétique du Morbihan (UMIVEM)
 - ✓ Association « Les amis des chemins de ronde »
 - ✓ Conservatoire botanique national de Brest (CBNB)
 - ✓ Station de biologie marine et marinarium de Concarneau
 - ✓ Conseil scientifique de l'environnement du Morbihan
 - ✓ Roger MAHEO, ornithologue

Considérant l'historique des échanges, les éléments présentés en séance et les échanges, le comité de pilotage propose de mettre en place l'arrêté de protection de biotope.

7. Présentation du prévisionnel d'activité 2016

Typhaine Delatouche présente le prévisionnel d'activité 2016 pour le site Natura 2000 « Rade de Lorient ».

7.1 Actions transversales d'animation

Poursuite des actions transversales d'animation :

- Organisation de groupes de travail concernant notamment : les suivis écologiques à l'échelle du site Natura 2000 « Rade de Lorient », l'accompagnement aux changements de pratiques sur la Petite Mer de Gâvres...
- Accompagnement des porteurs de projets pour les études d'incidence au titre de Natura 2000 concernant notamment : le projet de vélo/route voie verte...
- Accompagnement des porteurs de projets pour la signature de contrat Natura 2000 concernant notamment : des projets de contrat Natura 2000 sur le marais de Pen Mané et sur les Étangs de Kervran et Kerzine.

7.1.1 Suivis écologiques

- Poursuite des inventaires avifaune sur la Petite Mer de Gâvres après ajustement des protocoles le cas échéant.
- Réalisation de deux demi-journées d'inventaire de l'avifaune nicheuse sur les Étangs de Kervran et Kerzine.
- Poursuite du pilotage de l'expertise sur les populations d'oiseaux à l'échelle de la Rade de Lorient.
- Projet de stage sur les ressources alimentaires des populations d'oiseaux à l'échelle de la Rade. Localisation des milieux naturels exploités par les oiseaux pour l'alimentation.

7.1.2 Actions de gestion des milieux naturels

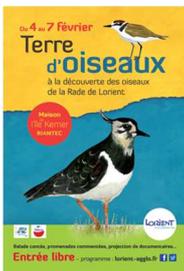
- Poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion du marais de Pen Mané,
- Poursuite du projet de sentier pédagogique sur le marais de Pen Mané,
- Mise en œuvre de l'arrêté de protection de biotope : procédure réglementaire, réflexion sur la signalétique (bouées, panneaux...) et la mise en œuvre du contrôle du respect de la réglementation.
- Poursuite des inventaires écologiques et de qualité de l'eau sur les étangs de Kervran et Kerzine et projet de contrat Natura 2000 pour l'ouverture des milieux.

7.1.3 Communication

Les outils de communication initiés en 2015 vont être finalisés en 2016 : film, courtes vidéos, guide d'identification des oiseaux, outil web sur les milieux naturels (outil numérique de sensibilisation, composé d'un catalogue de photos/dessins, de jeux pédagogiques et de balades).

Diffusion de ces outils de communication auprès des scolaires, porteurs de projets...

7.1.3.1 Zoom sur le Festival Terre d'oiseaux



Le festival « Terre d'oiseaux » organisé du jeudi 4 au dimanche 7 février 2016 est une initiative de Lorient Agglomération en tant qu'opérateur local pour le site Natura 2000 « Rade de Lorient », avec le concours de la commune de Riantec, de la Sellor et de l'association Bretagne Vivante. La diffusion en avant-première du film, suivie d'une conférence ouvrira cet événement le jeudi 4 février. Ce festival proposera des animations grand public les samedi 6 et dimanche 7 février dans la maison de l'île Kerner située à Riantec au bord de la Petite Mer. Avec au programme notamment une balade contée au cœur de la petite mer, la découverte du guide les oiseaux de la rade...

Retour du festival sur la page : http://radedelorient.n2000.fr/retour_festival_terre_d_oiseaux et programmation détaillée sur la page http://radedelorient.n2000.fr/festival_terre_oiseaux.

8. Projection du film sur Natura 2000 au Pays de Lorient « Chut...espèces en voie de cohabitation » (20min)

Les participants au comité de pilotage ont apprécié la qualité du film qui met bien en valeur le patrimoine naturel de Lorient Agglomération et permet de faire connaître les actions réalisées pour la préservation des espaces naturels.